



ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
55. rue Pierre Charron - 75008 Paris
RCS PARIS 735 620 205
Tél : 01 56 52 45 00 - Fax : 01 53 23 10 11

Paris, le 11 juin 2021

Communiqué sur la tenue de l'Assemblée Générale Mixte et sur la politique de rémunération de la société

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la société Acanthe Développement, s'est tenue ce jour au siège social du Groupe. Afin de protéger la santé et la sécurité des collaborateurs et des actionnaires dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, l'Assemblée Générale s'est tenue à huis-clos.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général délégué, mandaté à cet effet par le Conseil d'administration qui s'est déroulé préalablement, le même jour.

Le Conseil d'administration a également désigné en qualité de scrutateurs la société RODRA INVESTISSEMENTS SCS représentée par Monsieur Ludovic DAUPHIN et la société CONSEIL ET FINANCEMENT EN INFORMATIQUE - COFINFO représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN, dûment mandatée. Monsieur Dominique LASKRI, responsable juridique, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

L'Assemblée Générale ayant lieu à huis clos, tout actionnaire avait le droit d'y participer, soit en votant par correspondance à l'aide du formulaire de vote, soit en donnant pouvoir au Président ou à un tiers de son choix (qui a voté par correspondance). Les onze actionnaires ayant voté représentaient 74 341 384 actions soit 50,53 % des droits de vote.

L'Assemblée Générale a exprimé un vote favorable sur la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué versée au cours ou attribuée au titre de 2020. L'Assemblée Générale a également statué sur les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise ainsi que la politique de rémunération des mandataires sociaux.

La douzième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2021, conformément à l'article L.22-10-9 du Code de commerce a été approuvée à la majorité de 74 125 023 voix pour, 216 361 voix contre, 0 abstentions.

La treizième résolution relative à la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2021, conformément à l'article L.22-10-9 du Code de commerce a été approuvée à la majorité de 74 331 619 voix pour, 0 voix contre, 9 765 abstentions.

La quatorzième résolution relative à la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2021, conformément à l'article L.22-10-9 du Code de commerce a été approuvée à la majorité de 74 115 258 voix pour, 216 351 voix contre, 9 765 abstentions.